



Département de l'Isère
MAIRIE DE GONCELIN
38570

☎ 04 76 71 78 75 · 📠 04 76 71 79 12

Séance du Conseil Municipal du
Vendredi 28 Mars 2014 à la Mairie de Goncelin

- COMPTE-RENDU -

Dûment convoqué le 24 mars deux mil quatorze, le Conseil Municipal de Goncelin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le 28 mars deux mil quatorze, à 20 h 30, sous la présidence de Madame le Maire, Françoise MIDALI.

Présents (17) : Françoise MIDALI, Gilles LAMAND, Valérie TACCHINI, Philippe HENRY, Odile NUCCI, Frédéric GLAREY, Joëlle COTTAVE, Sacha SINKA, Michèle LAVOISIER, Jacques RABINET, Martine BRUNET-MANQUAT, David ANNIS, Aurore LASSERRE, Marijo THOMASSON, Denis HECHT, Geneviève MONTMAYEUL, Agnès RAMBAUD.

Excusés et Pouvoirs (2) de : Frédéric VIGOURT (pouvoir à Marie-Jo THOMASSON) , Jean LEPLAN (pouvoir à Geneviève MONTMAYEUL)

Etait présent (sans voix délibérative) : RUSPINI Christophe (DGS)

Secrétaire de séance : LAVOISIER Michèle.

ORDRE DU JOUR

1- Election du Maire et des Adjoints

Madame Françoise MIDALI, Maire, déclare à 20h30, la séance du conseil municipal ouverte et remercie les participants.

La liste des excusés et pouvoirs est annoncée à l'assemblée.

Madame MIDALI en application de l'article L 2122-17 du CGCT déclare les membres du conseil municipal installés dans leur fonction.

Conformément à l'ordre du jour, les décisions suivantes ont été adoptées lors de cette séance du conseil municipal :

1. Election du Maire :

- *Présidence de l'assemblée.*

La présidence est donnée à Madame Marie-Jo THOMASSON, la plus âgée des membres présents.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du conseil pour constater que le quorum est atteint.

- *Constitution du bureau :*

Le conseil municipal a désigné 2 assesseurs : - Madame Valérie TACCHINI et Monsieur Frédéric GLAREY.

- *Déroulement du vote :*

Il a été ensuite procédé à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après appel des candidats par la Présidente, Madame Françoise MIDALI s'est portée candidate.

- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 16
- Majorité absolue : 9

A obtenu Madame Françoise MIDALI : 16 voix

- **Madame Françoise MIDALI a été proclamée Maire et a été immédiatement installée dans ses fonctions.**

2. Election des Adjointes :

Sous la présidence de Madame Françoise MIDALI, Maire, en application des articles L 2122-17 et 2122-2 du CGCT, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjointes.

- *Fixation du nombre d'adjointes :*

En application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, a fixé à : 5 le nombre des Adjointes au Maire de la Commune.**

- *Déroulement du vote :*

Il a été procédé à l'élection des Adjointes au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel.

Après appel des candidats par Madame le Maire, une liste conduite par Monsieur Gilles LAMAND s'est portée candidate.

- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 16

- Majorité absolue : 9

A obtenu liste « Gilles LAMAND » : 16 voix

➤ **Ont été proclamés Adjointes et ont été immédiatement installés dans leurs fonctions**

- **Premier Adjoint : Monsieur Gilles LAMAND**
- **Deuxième Adjointe : Madame Valérie TACCHINI**
- **Troisième Adjoint : Monsieur Philippe HENRY**
- **Quatrième Adjointe : Madame Odile NUCCI**
- **Cinquième Adjoint : Monsieur Frédéric GLAREY.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 21h00.

**Le Maire,
Françoise MIDALI**

